



**GAMMARTH IMMOBILIERE**  
SA au capital social de 1 000 000 DT  
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi  
Immeuble AL KARAMA HOLDING  
Les berges du lac Tunis 1053  
MF: 425194L/P/M/000  
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175  
www.gammarth-immobiliere.tn  
Contact@gammarth-immobiliere.tn

## Avis de Vente au plus offrant

### Appel d'Offres n° 06/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de **deux (02) terrains viabilisés** à sis à la Zone Nord-Est des Berges du Lac de Tunis

Lot	Terrain	Titre Foncier	Lotissement	Vocation	Superf. m2	CUF	COS	Hau-teur
I	4.1.21 HC	130288 Tunis	Cité des Pins ZNE des Berges du Lac - Zone VI	Habitat Collectif (HC)	5 427	3,8	0,6	36 m R+8
II	Parcelle 12 du Lot 1.1.3 HC	141810 Tunis	Résidences du Parc ZNE des Berges du Lac - Zone I		2 100	5	0,5	44 m R+10

Les Plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement chez Gammarth Immobilière.

Les terrains à vendre relèvent de **la propriété de l'Etat tunisien** et sont **libres de tous droits ou hypothèques**. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Les conditions de la cession obéissent aux règlements d'urbanisme des lotissements en question.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de Gammarth Immobilière contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat est admis à participer à un ou aux deux lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 06/2015**

Cession pour le compte de l'Etat tunisien

de deux (02) terrains viabilisés

sis à la Zone Nord-Est des Berges du Lac de Tunis

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à cent soixante-dix mille dinars (**170 000 DT**) pour lot I et cinquante mille dinars (**50 000 DT**) pour lot II.

**La date limite** de remise des offres est fixée au **Lundi 14 Septembre à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**